



cipag astuce du mois

A. Vous souhaitez changer une installation de chauffage conventionnelle au profit d'une pompe à chaleur ?

Voici une méthode rapide pour dimensionner des pompes à chaleur pour des immeubles existants.

Déterminer la situation géographique de la future PAC et si cette dernière doit produire de l'eau chaude sanitaire ou pas du tout.

Elle se situe à une altitude comprise entre 300 et 800 m ?

Avec production ECS

$$Q_{\text{chreq}} \text{ (puissance chauffage requise)} = \frac{\text{Consommation actuelle}^*}{300} = \text{puissance en kW de la future PAC}$$

Sans production ECS

$$Q_{\text{chreq}} \text{ (puissance chauffage requise)} = \frac{\text{Consommation actuelle}^*}{265} = \text{puissance en kW de la future PAC}$$

Elle se situe à une altitude supérieure à 800 m ?

Avec production ECS

$$Q_{\text{chreq}} \text{ (puissance chauffage requise)} = \frac{\text{Consommation actuelle}^*}{330} = \text{puissance en kW de la future PAC}$$

Sans production ECS

$$Q_{\text{chreq}} \text{ (puissance chauffage requise)} = \frac{\text{Consommation actuelle}^*}{295} = \text{puissance en kW de la future PAC}$$

* consommation moyenne (min. 3 ans) en litres de mazout

1 kg de mazout représente environ 1,19 litres

1 m³ de gaz représente environ 0,93 litres de mazout

B. Vous souhaitez contrôler le niveau d'isolation de votre bâtiment afin d'y intégrer une pompe à chaleur ?

Pour ce faire, il vous suffit de calculer :

$$\frac{\text{Puissance calculée}}{\text{Surface brut plancher chauffé}} \left[\frac{\text{W}}{\text{m}^2} \right]$$

Type de bâtiment	Valeur de contrôle
Maisons anciennes mal isolées	50 W/m ² à 70 W/m ²
Maisons anciennes bien isolées	40 W/m ² à 50 W/m ²
Nouvelles constructions répondant aux normes actuelles	30 W/m ² à 40 W/m ²
Immeubles abritant des activités de services et mal isolés	60 W/m ² à 80 W/m ²
Immeubles Minergie	25 W/m ² à 30 W/m ²
Immeubles Minergie-P	8 W/m ² à 13 W/m ²

N.B. : Ceci est une approche et ne remplace pas l'étude du spécialiste.

Source : OFEN. Document complet : http://www.cipag.ch/PDF/Garantie_de_performance.pdf